



For more information
visit: www.ansell.com

MODE D'EMPLOI

FR

GANTS ET MANCHETTES D'USAGE GÉNÉRAL ANSELL

Australasia

Ansell Limited
Level 3, 678 Victoria Street
Richmond, Vic, 3121

☎ +61 1800 337 041

☎ +61 1800 803 578

North America Region

Ansell Healthcare Products LLC
111 Wood Avenue South, Suite 210
Iselin, NJ 08830 USA

☎ +1 800 800 0444

☎ +1 800 800 0445

Europe, Middle East and Africa (EMEA) Region

Ansell Healthcare Europe NV
Riverside Business Park
Blvd International, 55
1070 Brussels, Belgium

☎ +32 2 528 74 00

☎ +32 2 528 74 01

Latin America and Caribbean Region

Ansell Brazil Ltda
Rua das Figueiras 474-4º Andar
Bairro Jardim
SP 09080-300 Santo André
Brazil

CNPJ: 03.496.778/0001-21

☎ + 5511 3356 3100

Asia Pacific Region

Ansell Global Trading Center
(Malaysia) Sdn Bhd
Prima 6, Prima Avenue
Block 3512, Jalan Teknokrat 6
63000 Cyberjaya
Selangor, Malaysia

☎ +60 3 8310 6688

☎ +60 3 8318 6699

Russia

Анселл РУС
Краснопресненская
Наб. 12, п. 3, оф. 1304-А
123610 Москва, Россия

☎ + 7 495 258 13 16

A. Utilisation

Ce mode d'emploi complète les informations spécifiques figurant sur l'intérieur de chaque emballage. Ces gants/manchettes sont essentiellement destinés à protéger les mains et/ou les avant-bras des risques mécaniques et/ou thermiques. Ils sont conformes aux dispositions de la directive européenne 89/686/CEE et de ses amendements et portent la marque de cette conformité. Les gants sont également conformes aux normes européennes applicables ; les manchettes ont été soumises aux tests requis par ces normes. Les gants/manchettes portant le pictogramme d'aptitude au contact des denrées alimentaires sont également conformes aux règlements européens 1935/2004 et 2023/2006, ainsi qu'aux réglementations nationales applicables aux matériaux au contact des denrées alimentaires. Veuillez vous assurer que ces gants/manchettes ne sont utilisés que pour les applications pour lesquelles ils sont prévus.

Explication des symboles et des pictogrammes :

 A B C D E P EN 388:2016	Protection contre les risques mécaniques A : Résistance à l'abrasion (niveaux de performance 0 à 4) B : Résistance à la coupe par lame (niveaux de performance 0 à 5) C : Résistance à la déchirure (niveaux de performance 0 à 4) D : Résistance à la perforation (niveaux de performance 0 à 4) E : TDM ISO EN 13967 Résistance à la coupe (niveaux de performance A à F) P : Protection contre les chocs (facultatif) – gants dont le dos est doté d'une protection contre les chocs composée de caissons amortisseurs (ne concerne pas la zone des doigts qui ne peut être testée).	 A B C EN 511:2006	Les niveaux figurant sous le pictogramme sont précédés de l'acronyme représentant l'organisme ayant procédé à l'homologation, à savoir EN pour l'organisme notifié européen selon la directive EN 388:2016, BR pour l'institut de certification brésilien selon le règlement EN 388:2003 et PRC, l'institut de certification de la République populaire de Chine selon le règlement GB 2541. Attention : les niveaux de performance indiqués pour les gants ont été calculés à partir de tests réalisés sur la paume des gants. Pour les gants constitués d'au moins deux couches, ces niveaux de performance globale ne reflètent pas forcément la performance de la couche externe du gant.
 A B C D E F EN 407:2004	Protection contre la chaleur A : Inflammabilité (niveaux 0 à 4) B : Chaleur de contact (niveaux 0 à 4) C : Chaleur de convection (niveaux 0 à 4) D : Chaleur rayonnante (niveaux 0 à 4) E : Petites projections de métal en fusion (niveaux 0 à 4) F : Importantes projections de métal en fusion (niveaux 0 à 4)	 CA XX.XXX	Protection contre le froid A : Froid de convection (niveaux 0 à 4) B : Froid de contact (niveaux 0 à 4) C : Perméabilité à l'eau (0 ou 1) – Attention : la note 0 indique que les gants peuvent perdre leurs propriétés isolantes contre le froid lorsqu'ils sont mouillés.
	Ce produit est conforme aux dispositions de la directive européenne 89/686/CEE relative aux EPI. Le code à quatre chiffres figurant derrière le marquage correspond au numéro de certification de l'organisme notifié certifiant que ce produit appartient à la catégorie III.		Apte au contact des denrées alimentaires.
 EN 420:2003 + A1:2009	Veuillez lire le mode d'emploi avant d'utiliser ces gants/manchettes ou contacter Ansell pour toute information complémentaire.	 TP TC 019/2011	Ce produit est certifié conforme aux exigences de la réglementation douanière russe TP TC 019/2011.
	Niveau de résistance à l'abrasion (de 0 à 6) selon l'American National Standard Institute 105-2011.		Niveau de résistance à la coupe (de 0 à 5) selon l'American National Standard Institute 105-2011.

Certificat européen de type CE délivré par Centexbel Belgium (I.D. 0493), Technologiepark 7, B-9052 Zwinaarde.
Pour plus d'informations sur les performances du produit et pour obtenir une copie de la déclaration de conformité, veuillez contacter Ansell.

B. Précautions d'emploi

1. N'UTILISEZ JAMAIS CES GANTS/MANCHETTES POUR MANIPULER DES PRODUITS CHIMIQUES.
2. Ces gants/manchettes ne doivent pas être utilisés s'ils risquent d'être happés par des pièces de machine en mouvement.
3. Avant utilisation, vérifiez que les gants/manchettes ne présentent aucun défaut, ni imperfection. Évitez de porter des gants/manchettes abîmés, souillés ou usés.
4. Les gants/manchettes ne doivent pas entrer en contact avec une flamme nue.
5. Les niveaux de performance EN des manchettes ne s'appliquent qu'à la zone recouvrant les bras de l'utilisateur. Ces manchettes doivent être utilisées avec des gants de protection appropriés si une protection des mains est également nécessaire.
6. Tous les gants/manchettes aptes au contact alimentaire ne conviennent pas à tous les aliments. Certains gants/manchettes peuvent en effet démontrer une migration excessive vers certains types de denrées. Pour connaître les restrictions applicables et les aliments spécifiques pour lesquels les gants/manchettes peuvent être utilisés, veuillez vous renseigner auprès du service technique d'Ansell ou consulter la déclaration de conformité alimentaire d'Ansell.
7. Si les gants/manchettes portent un marquage, les surfaces imprimées ne doivent pas entrer en contact avec les aliments.
8. Certains modèles de gants peuvent avoir une longueur inférieure à la longueur minimale fixée pour chaque taille par la norme EN 420:2003 et reprise dans le tableau ci-dessous. Ces modèles sont classés comme « gants à usage spécifique » car ils doivent être utilisés pour protéger les mains UNIQUEMENT contre des risques mécaniques. Ne les utilisez pas lorsqu'une protection de la zone du poignet est requise.
9. Pour connaître la longueur exacte de ces gants, veuillez vous renseigner auprès du service technique d'Ansell ou demander la fiche technique du produit.

Taille	6	7	8	9	10	11
Longueur minimaux du gant (mm)	220	230	240	250	260	270

C. Ingrédients/Matières premières dangereuses

Certains gants/manchettes sont susceptibles de contenir des constituants connus pour être une cause potentielle d'allergies chez les sujets sensibilisés qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En cas de réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais. Pour plus d'informations, veuillez contacter le service technique d'Ansell.

D. Instructions d'entretien

Entreposage : Entrez les gants et les manchettes à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais et sec. Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone ou à une flamme nue.

Nettoyage : Les gants/manchettes pouvant être lavés en machine portent des pictogrammes d'entretien qui sont décrits dans les informations spécifiques figurant sur ou à l'intérieur de chaque emballage. Les performances de ces gants/manchettes ne seront pas diminuées après un cycle de lavage. Toutefois, le client ou le blanchisseur est responsable des performances des gants après lavage. Ansell ne peut en être tenu responsable.

E. Élimination

Les gants/manchettes usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses. Vous devez les éliminer conformément à la réglementation locale. Pas de mise en décharge ou d'incinération sans contrôle.

Ansell